

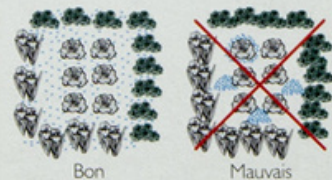
## Anti-Limaces Ferramol®

A base de phosphate ferrique : substance active innovante, existant dans la nature.

- A long terme, l'Anti-Limaces Ferramol® original se décompose en éléments nutritifs pour les plantes : phosphore et fer.
- Granulés très résistants à la pluie grâce à une technologie spécifique de fabrication.
- Préserve les animaux domestiques, les hérissons, les vers de terre, les oiseaux, les abeilles et les autres animaux utiles.
- Pas de traces de bave.
- Utilisable en Agriculture Biologique\*.

### Utilisation

5 g/m<sup>2</sup> (environ 1 cuillère à café bien remplie). Épandre les granulés de L'Anti-Limaces Ferramol® original uniformément entre les cultures en début de soirée, quand les limaces quittent leur abri. Les granulés de L'Anti-Limaces Ferramol® original doivent être épandus d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger dès l'apparition des premiers dégâts. Ne pas faire de petits tas ni entourer une seule plante avec les granulés.



Si le lendemain la totalité ou une partie des granulés a été mangée, il faut en épandre à nouveau, de cette façon on élimine également les nouvelles limaces. En cas de sol très sec il est recommandé d'arroser légèrement le sol, ce qui rend les granulés plus appétissants pour les limaces. Si la structure du sol est trop grossière, nous vous recommandons de le lisser pour éviter que les granulés ne tombent dans les fissures et soient inaccessibles pour les limaces.

**Distribué par :** Or Brun  
146 Route de Beauvoir  
85160 Saint-Jean-de-Monts · France  
Tél : 02 51 58 28 26  
contact@or-brun.com · www.neudorff.fr

### Efficacité et contrôle

L'Anti-Limaces Ferramol® original attire toutes les limaces. Après ingestion du Ferramol®, les limaces cessent de se nourrir : le produit a un effet coupe-faim. Ensuite, les limaces se retirent dans leur abri et y meurent. Contrairement à d'autres produits, les limaces ne bavent pas. L'efficacité est vérifiée par la diminution des dégâts. Efficace également contre les escargots des jardins.



\* Utilisable en agriculture biologique en application du règlement CE n°834/2007.  
Contrôlé par ECOCERT SA F-32600.

**Nom homologué :** FERRAMOL®

**N°AMM :** 2020003  
Emploi autorisé dans les jardins.

**Détenteur de l'AMM :**  
W. Neudorff GmbH KG  
An der Mühle 3  
31860 Emmerthal · Allemagne

**Composition :** Phosphate ferrique hydraté : 9,9 g/kg (0,99 %)

**Type d'action :** molluscicide

**Mode d'action :** par ingestion

**Type de préparation :** appât prêt à l'emploi

**Usage :** traitements généraux – traitement du sol – limaces et escargots. Également autorisé sous abri.

**Dose :** 50 g/10 m<sup>2</sup>

**Stade d'application :** dès le début de l'infestation.

**Nombre maximal d'applications :** 4/an.

**Délai avant récolte :** 1 jour

**Conditions d'emploi :** Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau, ou tout autre point d'eau les fonds de bidons non utilisés.

**Masse nette : 500 g**

Au moment de la mise en sachet.

1079-1100000801



L'Anti-Limaces Ferramol® original est particulièrement efficace contre :



Les grandes limaces noires dans les fraisiers



Les escargots du jardin



Les petites limaces grises des champs



Les limaces rouges d'Espagne